

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 205/2025

A LA SOCIETE GEEK SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction des Infrastructures scolaires dans la province du Haut-Lomami Lot 5 et Lot 6 dans le territoire de Kabongo, conclu avec la Province du Haut-Lomami, pour un montant total hors taxe de dollars américains six cent quatre-vingt-neuf milles huit cent quatre-vingt-douze, trente-quatre centimes (USD 689 892,34) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains quatre milles huit cent vingt-neuf, vingt-cinq centimes (USD 4 829,25), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 03/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Me. Claude KAYEMBE MBATI
Directeur Général

Sceau de l'Etablissement